

## CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

« La Fabrique du Bien Vieillir »

Renforcer le lien social et la citoyenneté

### Sommaire :

Propos liminaires par **Martine Gruère**, Vice-présidente de l'association Old'up

Partie A. Optimiser la participation et la représentation des personnes âgées

Partie B. Lutter contre la maltraitance et l'isolement social

Partie C. Favoriser l'engagement et les relations intergénérationnelles

En guise de conclusion par **Yann Lasnier**, Délégué Général des Petits Frères des Pauvres

Le chantier «Promouvoir le lien social et renforcer la citoyenneté des personnes âgées» piloté par Martine Gruère, vice-présidente de OLD'UP et Yann Lasnier, délégué général des Petits Frères des Pauvres, a fait l'objet de trois rencontres centrées sur trois thèmes complémentaires :

- **Optimiser la participation et la représentation des personnes âgées** à Châlons en Champagne,
- **Lutter contre la maltraitance et l'isolement social** à Rennes,
- **Favoriser l'engagement et le lien social intergénérationnel** à Marseille.

Lors de chaque rencontre, 50 à 100 citoyens volontaires – personnes âgées, aidants, familles, professionnels ou représentants d'associations, tous concernés par le grand âge – se sont exprimés. Nous avons partagé avec eux leurs témoignages, leurs questions et préoccupations sur ce qu'ils vivaient à ce jour, et d'autre part leurs suggestions et leurs propositions.

Que faut-il entendre ? Quelles nouvelles mesures faudrait-il envisager pour que s'améliore la dernière étape de nos vies ? pour que chacun, les personnes âgées et tous ceux qui les entourent - la société entière - trouvent une qualité d'échanges, un équilibre favorable à tous ?

Il s'agit autant de considérer et donner sa place à chaque personne que de la construction et l'adaptation de notre société dans sa capacité à vivre au mieux ensemble.

Les rencontres et débats, voulus par la mise en place du Conseil National de la Refondation, ont illustré et confirmé ce désir d'un très grand nombre de citoyens d'être associés aux réflexions des politiques à venir.

Dans un contexte assez tendu, nous avons été frappés par :

- L'intérêt suscité par la démarche,
- L'implication, la mobilisation positive des personnes présentes,
- L'honnêteté des témoignages, parfois émouvants,
- Le besoin d'être entendus, écoutés mais aussi d'écouter les autres participants,
- La qualité et le respect des échanges,
- L'engagement dans la recherche commune de propositions concrètes qui répondraient au mieux aux attentes du plus grand nombre.

**Encourager l'engagement citoyen ou le maintien de liens avec d'autres, cela ne peut pas se prescrire.** Mais il est possible de réduire les obstacles et de proposer des opportunités...telles que nous les avons entendues

C'est l'objet des mesures qui figurent dans ce document...

## A. OPTIMISER LA PARTICIPATION ET LA REPRESENTATION DES PERSONNES AGEES

---

- Mesure n°1 :
- Inviter chaque collectivité à désigner un élu en charge des aînés du bien vieillir ainsi qu'une commission dédiée.
- Mesure n°2 :
- Doter les collectivités locales de crédits spécifiques consacrés à l'accompagnement du vieillissement sur leur territoire et assis sur le nombre de seniors y résidant.
- Mesure n°3 :
- Inciter les maires à mettre en place un conseil consultatif des aînés à l'échelon communal ou inter-communal.
- Mesure n°4 :
- Reformuler le haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge afin d'y intégrer des citoyens seniors dans leur diversité. Le haut conseil sera sollicité pour tout projet législatif concernant les aînés.
- Mesure n°5 :
- Initier la création d'un conseil national des personnes âgées réunissant des représentants d'associations et des citoyens concernés.
- Mesure n°6 :
- Intégrer une participation des citoyens âgés dans la formation initiale et continue des professionnels du grand âge.
- Mesure n°7 :
- Produire un programme audiovisuel à visée éducative permettant de contribuer à l'évolution de la représentation des vieux dans notre société.

## B. LUTTER CONTRE LA MALTRAITANCE ET L'ISOLEMENT SOCIAL

---

- Mesure n°8 :       ▪ Réaliser une étude d'impact sur les effets et conséquences de l'isolement social et produire des données officielles régulières.
- Mesure n°9 :       ▪ Mettre en place un observatoire de la mort solitaire et expérimenter un système d'alerte.
- Mesure n°10 :     ▪ Inclure la variable de l'isolement relationnel dans les processus d'évaluation de la perte d'autonomie.
- Mesure n°11 :     ▪ Inclure la prévention de l'isolement social au même titre que la prévention et la perte d'autonomie dans les actions éligibles à la conférence des financeurs.
- Mesure n°12 :     ▪ Labelliser « anti-isolement » des lieux de convivialité et de partage se reconnaissant dans une charte d'engagement partagée.
- Mesure n°13 :     ▪ Promouvoir l'ouverture des lieux de restauration collective aux seniors isolés.
- Mesure n°14 :     ▪ Mobilisation spécifique des acteurs de la santé autour du repérage des personnes en situation d'isolement.
- Mesure n°15 :     ▪ Mobilisation des commerçants et des métiers du lien autour du repérage des personnes en situation d'isolement.

***Pour ces deux mesures : mise à disposition d'outils digitaux de formation et de sensibilisation, d'outils de repérage et d'interaction de solutions de signalement et de prise en charge.***

- Mesure n°16 :     ▪ Amplification des moyens dédiés aux solutions d'écoute anonyme et gratuite des personnes âgées isolées.
- Mesure n°17 :     ▪ Soutien et développement des dispositifs solidaires de transport à la demande.
- Mesure n°18 :     ▪ Inscrire la prévention de l'isolement social dans les schémas régionaux de santé, portés par les ARS.
- Mesure n°19 :     ▪ Intégrer dans les diagnostics de santé optionnels et les opérations de prévention, la mesure de la densité et de la diversité des relations sociales d'une personne.
- Mesure n°20 :     ▪ Encourager une large ouverture des établissements d'hébergement vers leur environnement immédiat et vers les projets à visée intergénérationnelle.
- Mesure n°21 :     ▪ Lorsqu'il s'agit d'informer les personnes âgées, le faire automatiquement par les trois formes : *présentiel, téléphone, numérique*.
- Mesure n°22 :     ▪ Confier à l'observatoire national du suicide une étude spécifique sur le suicide des personnes âgées en vue de préparer une campagne de sensibilisation.

- Mesure n°23 :      ▪ Créer un service public territorial de l'autonomie ayant pour objet d'apporter une réponse globale et inclusive en mobilisant les acteurs des politiques publiques de droit commun dans une logique de garantie de citoyenneté (*accueil, information et orientation, instruction des droits, appui aux professionnels, repérage et prévention*). Ce service public territorial sera doté d'un numéro d'appel permettant une orientation de l'ensemble des demandes et des démarches et supervisera l'instance territoriale chargée de la maltraitance, laquelle fait office de guichet unique pour l'information, l'orientation et la prévention des maltraitances.
- Mesure n°24 :      ▪ Il est proposé que l'instance territoriale chargée de la maltraitance dont la création est prévue dans la proposition de loi « Bien vieillir », soit automatiquement saisie en cas de signalement.
- Mesure n°25 :      ▪ Inclure les bénévoles dans le droit de visite reconnu aux proches dans les établissements.
- Mesure n°26 :      ▪ Renforcement de l'information et de la formation et des prérogatives des CVS.
- Mesure n°27 :      ▪ Mise en œuvre d'une procédure d'instruction judiciaire accélérée pour les situations d'atteinte aux biens et de violence concernant les personnes âgées.
- Mesure n°28 :      ▪ Développer la culture coopérative au sein des équipes de professionnels dans les établissements entre les ARS et les Ehpad et avec les familles.
- Mesure n°29 :      ▪ Développer une véritable politique de parcours résidentiels pour accompagner de manière proportionnée la perte d'autonomie.

## C. FAVORISER L'ENGAGEMENT ET LES RELATIONS INTERGENERATIONNELLES

---

- Mesure n°30 :     ▪ Développer une réserve citoyenne seniors à l'échelon de la commune permettant de promouvoir, de visibiliser et de valoriser l'engagement des seniors.
- Mesure n°31 :     ▪ Développer des outils de mobilisation citoyenne permettant à chacun d'agir en proximité pour combattre l'isolement social.
- Mesure n°32 :     ▪ Valoriser l'engagement bénévole des seniors :  
→ *Mise en place d'un label « senior engagé »,*  
→ *Ouvrir la prise en charge des frais engagés pour les bénévoles non imposables via le crédit d'impôt,*  
→ *Favoriser l'accès au bénévolat par une meilleure sensibilisation à ce dernier dans les ateliers de préparation à la retraite.*
- Mesure n°33 :     ▪ Ouvrir le volontariat associatif aux seniors. Sur la base du volontariat existant, promouvoir le dispositif auprès des retraités.
- Mesure n°34 :     ▪ Promouvoir un grand programme éducatif destiné à lutter contre l'âgisme et favoriser les liens intergénérationnels :  
→ *À destination des collégiens et des lycéens,*  
→ *Lors des séjours de cohésion du SNU,*  
→ *Dans la formation civique et citoyenne des jeunes en service civique.*
- Mesure n°35 :     ▪ Reconnaître dans l'entreprise toutes les initiatives favorisant la transmission et le lien intergénérationnel et les valoriser.
- Mesure n°36 :     ▪ Encourager l'émergence de conciergeries solidaires pour faciliter la vie des aînés.
- Mesure n°37 :     ▪ Développer et encourager toutes les formes alternatives d'habitat permettant le lien entre les générations (co-location, intergénérationnelles, habitat inclusif, etc...).

## **EN GUISE DE CONCLUSION PAR YANN LASNIER, DELEGUE GENERAL DES PETITS FRERES DES PAUVRES**

---

Il est singulier d'évoquer ces concepts dans des moments si chaotique ; et pourtant, dans cette grande période de confusion où le débat public semble plus intéressé par nos « fractures » que par ce qui nous rassemble, l'importance tant de liens sociaux forts, durables et intergénérationnels que les conditions d'exercice de la citoyenneté sont essentielles à la cohésion de la Nation.

Si le droit à la citoyenneté semble, dans nos sociétés démocratiques, accessible et acquis, dans les faits, les conditions d'existence, les inégalités, dont celle de l'accès à l'éducation, privent de nombreuses strates de la population de la capacité d'exercer pleinement leur citoyenneté. Les personnes âgées sont particulièrement concernées en raison des ruptures de parcours et des vulnérabilités que l'avancée en âge est susceptible d'entraîner.

Les évolutions de notre société participent souvent contre notre gré à l'invisibilisation programmée de nos concitoyens les plus âgés. La nécessité de maîtriser les technologies du numérique qui est aujourd'hui un prérequis à l'exercice des droits, est ainsi devenu un facteur d'inégalité majeur. En se digitalisant, la citoyenneté devient un mirage pour nos concitoyens vieillissants.

Nous aspirons à refonder un pacte entre les citoyens et la Nation, développer les liens, les interactions, la compréhension entre les générations. Il s'agit de construire une société où l'harmonie sociale sera recherchée par la valorisation de la contribution de chacun.

Reconnaître la capacité contributive des âgés est indispensable à la bonne marche du collectif. L'engagement bénévole et volontaire, la transmission, les solidarités familiales : tous ces apports de nos aînés doivent être cultivés et valorisés pour sortir des représentations fausses que charrient celles et ceux dont les passions tristes sont le moteur.

La Fraternité, chère aux Petits Frères des Pauvres, doit être la réponse aux angoisses contemporaines et le levain de cette citoyenneté du réel. Il reste à trouver les moyens de garantir à nos anciens cette citoyenneté effective sans laquelle notre société serait incomplète parce qu'il lui manquerait une partie d'elle-même.

Être pleinement citoyen, c'est participer de la vie de la cité en ayant son mot à dire sur l'avenir de notre pays et pouvoir bénéficier, comme tout un chacun, de l'aide de la société lorsqu'on en a besoin. Cependant, la citoyenneté ne peut pas s'incarner que par la participation électorale et la solidarité nationale.

La pleine inclusion citoyenne passe aussi et sans doute d'abord par l'inclusion sociale. Comment espérer être citoyen si l'on vit aux marges de la société ? Le lien social doit être réinvesti dans le double souci de garantir à chacun le choix en matière de typologie et de densité de relations sociales. Mais également le droit d'accès à des relations sociales.

L'isolement social, subi, constitue une forme de maltraitance et nos concitoyens âgés la subissent plus que toute autre partie de la population.

Il s'agit en définitive d'offrir à chacun les conditions de son épanouissement dans une société où le lien social est travaillé, préservé, construit.

On ne naît pas citoyen. On le devient. Et un effort collectif est nécessaire pour que chacun d'entre nous puisse le rester tout au long de sa vie, jusqu'au terme.

Pour répondre à cette aspiration, nous formons les vœux, Monsieur le ministre des Solidarités, que ces propositions ci-avant exposées puissent prendre place soit la loi d'initiative parlementaire, soit dans votre feuille de route.

**Yann Lasnier**  
**Mars 2023**